REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 2 MARS 2015

présents : MM. Mmes., PAGET GJ., LEMOT É., LEGRAND M., BONNIVARD A., MIRVAUX MC., MICHEL H., BONNY EBOUMBOU B., VERRIER D., BROUCK G., DAMANDE JC., KALUZNY S., MICHEL B., EL GHAZI B., GUILLIER J,

absents excusés : ANDRIEU JL.

Délibérations

- **ADHÉSION** aux prestations relations humaines proposées par les services pôle carrière du Centre De Gestion (CDG) aux collectivités affiliées.
- **CONVENTIONPOUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES** soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.
- **DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. POUR LA DÉMATÉRIALISATION DES ACTES** Le conseil autorise le Maire a réaliser le projet d'investissement.
- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE**

  Fonctionnement
  - Dépenses : 345 817.31 €
  - Recettes : 354 349.32 € — Excédent de clôture : 8 532.01 €

  Investissement
  - Dépenses : 46 831.20 €
  - Recettes : 29 019.55 € — Déficit de clôture : - 17 811.65 €

- **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014** de la commune.

- **AFFECTATION** du résultat de 2014 de la commune :
  - Excédent global cumulé au 31/12/2014 — 184 384.88 €
  - Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068) — 30 700.90 €
  - Affectation à l'excèdent reporté de fonctionnement (ligne 002) — 162 215.99 €

- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE L'EAU & ASSAINISSEMENT**

  Fonctionnement
  - Dépenses : 11 897.59 €
  - Recettes : 17 069.11 € — Excédent de clôture : 5 171.52 €

  Investissement
  - Dépenses : 61 612.78 €
  - Recettes : 30 522.17 € — Déficit de clôture : - 31 090.61 €

- **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014** de l'eau & assainissement.

- **AFFECTATION** du résultat de 2014 de la commune :
  - Excédent global cumulé au 31/12/2014 — 29 741.17 €
  - Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068) — 24 636.37 €
  - Affectation à l'excèdent reporté de fonctionnement (ligne 002) — 10 276.32 €

Informations :

✓ Organisation des élections départementales

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
pour être affiché le 5 mars 2015 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884

A Léchelle, le 5 mars 2015

Le Maire,